

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1128 promulguant le décret n° 50-1161 du 20 septembre 1950

n° 1128

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 novembre 1950

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1950

Date du numéro
30 novembre 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 50-1161 du 20 septembre 1950 portant attribution d'une indemnité forfaitaire annuelle de permanence aux fonctionnaires du corps des chiffreurs en service dans les territoires de la France d'outre-mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le territoire de la Côte française des Somalis le décret n° 59-1161 du 20 septembre 1959 portant attribution d'une indemnité forfaitaire annuelle de permanence aux fonctionnaires du corps des chiffreurs en service dans les territoires de la France d'outre-mer. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.